



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 25 septembre 2024**

2024/45

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- POULLET Daniellé - -- BAECKER Sybille - -- MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain– Mmes PANAFIEU Blandine - M. ALTIER Jonathan – Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes SCHMITT Marie Gil - DE CORO Jessica - MM NEVEU James - COULON Daniel – ALTIER Jonathan - REBUFFAT Jacky

**PROCURATIONS** :  
Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.  
Mme DE COROC J. à Mme ARNAUD GIBOULET S.  
M. NEVEU J. à Mme POULLET D.  
M. COULON D. à M. HIBSCHELE JM  
M. REBUFFA J. à Mme MENALDO KEBDANI N.

Soit 18 votants

**OBJET** : Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2024/22 du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif de la commune  
VU la décision municipale 2024/05 portant virement de crédits de chapitre à chapitre tel qu'indiqué pour information dans le projet de DM n° 1 ci-annexé,

CONSIDERANT que certaines prévisions budgétaires doivent être ajustées en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget général telle qu'annexée en pièce jointe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire  
Gilles TIXADOR



*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

## MAIRIE de SAINTE-ANASTASIE

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

		DEPENSES	RECETTES	
13461			42000	Régularisation de la DETR 2021
13361		42 000		"
611	Contrat de prestations de services	31 193,42		API de janv + EIFFAGE 2023/2024
61521	Entretien et réparation sur terrain	-31193,42		(somme d'équilibre)
61524	Entretien et réparations bois et forêts	-3000		dignostic platanes réglé sur 623
623	Publicité, publications, relations publ	3000		"
6218	Autre personnel extérieur	2764,16		AIRELLE
6413	Personnel non titulaire	-3000		
6817	Dépréciation	235,84		Provision pour risque impayés
10226	Taxe d'aménagement	290,33		TAM
202	Frais d'étude	1179,2		Régl imputation
203	Frais d'étudfes recherches et dévelop	-2592,73		"
2051	Concessions et droits similaires	1123,2		"
2041512	Group de collectivités, batim et install.	65 591,12		SMEG
238	Avances versées sur commande	-65591,12		
		0,00		
PM : rappel décision municipale du 23,04,2024				
238		-100 000		
204		100 000		

25/09/2024